



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	02.11.2022
Titre du projet du marché	Centre d'activités médico-social " Chernex village"
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	245318
N° de la publication SIMAP	1290095
Date de publication SIMAP	04.10.2022
Adjudicateur	Fondation Eben-Hézer, Chemin de Rovéréaz 25, CP 163 - 1000 Lausanne 12
Organisateur	E-AS SA, à l'attention de M. Jean-Baptiste Brunet, Av. du théâtre 2-4, 1005 Lausanne, Suisse, Téléphone: 0216199000, E-mail: jobb@e-as.ch
Inscription	En déposant son offre, le concurrent est considéré comme inscrit.
Visite	Il n'y a pas de visite organisée. Le site est accessible.
Questions	14.10.2022 à 17h00 via simap.
Rendu documents	18.11.2022 à 11:30 Chaque concurrent est seul responsable de l'acheminement et du dépôt de son offre dans le délai et à l'endroit indiqué. Le timbre postal ne fait pas foi.
Rendu maquette	-
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	Cette mise en concurrence est ouverte aux groupements de mandataires dont le pilotage sera assuré obligatoirement par l'architecte, couvrant impérativement les champs de compétences suivants : • Architectes, directeur de projet, • Directeur des travaux, • Ingénieurs civils, • Ingénieurs en technique du bâtiment (CVCSE-MCR/ADB), • Géotechnicien et géologue, • Géomètre • Spécialiste en protection incendie, • Spécialiste en physique du bâtiment, durabilité des bâtiments • Spécialiste en dépollution (amiante), • Spécialiste en pédologie, • Spécialiste en planification de cuisine professionnelle, • Spécialiste en acoustique
Description détaillée des prestations / du projet	Planification générale d'un centre médico-social regroupant un EMS, une crèche, un centre d'accueil temporaire, un commerce, quelques appartements et un parking. Pour un total de 7617 m2 de SP. Etudes couvrant les phases SIA 32 (partielle) à 53. Le montant global du projet, comprenant les CFC 0 à 9, honoraires inclus s'élève à CHF 29'647'000,00 TTC.
Communauté de mandataires	• Requête • Les bureaux suivants sont autorisés à participer à plusieurs groupements : ◦ Géologue et géotechnicien ◦ Géomètre ◦ L'ensemble des spécialistes selon le § 2.4.1
Sous-traitance	Non admise.
Mandataires préimpliqués	Les auteurs des études réalisées (en annexe au document D 2) sont autorisés à participer au présent appel d'offres : • Archi-DT Montreux Architecte • Karakas et Français Lausanne Géotechnicien • BG ingénieurs conseils Lausanne Ingénieur civil • BG ingénieurs conseils Lausanne Ingénieur CVSE • Weinmann Energies Echallens Physique du bâtiment • B+C ingénieurs SA Montreux Géomètre Par obligation d'équité et afin d'offrir le même niveau d'information à tous les candidats, l'ensemble des documents produits lors des

	phases d'avant-projet, de projet de l'ouvrage et d'autorisation est remis en annexe.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	• M. Yves Mottet, Fondation Eben-Hézer, directeur périmètre beau-site • M. Célien Devaux, TD_architectes SàRL, associé • M. Frank Séverin, E-AS SA - Ingénieur civil • M. Jean-Baptiste Brunet, E-AS SA – ingénieur CVCS-MCR
	Suppléant
	• M. Luc Favrod, Fondation Eben-Hézer, chef de projet périmètre beau-site • M. Andreas Tschopp, TD_architectes SàRL, associé • M. Pierryves Pons, E-AS SA – ingénieur
Conditions de participation	• Pour les architectes : ◦ Être titulaire d'un diplôme délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent. ◦ Être inscrit au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG), au niveau A ou B (le niveau C étant exclu). • Pour les ingénieurs et les spécialistes : ◦ Être titulaire d'un diplôme de la discipline pour laquelle il concourt (ingénieur civil, ingénieur en technique du bâtiment, etc.) délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent. ◦ Être inscrit au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG), au niveau A ou B (le niveau C étant exclu). • L'architecte et l'ingénieur civil doivent faire preuve d'une capacité économique (déclarée dans le document D 3.1, chapitre 1) suffisante ; pour chaque membre, la moyenne des chiffres d'affaires des trois dernières années doit être supérieure à trois fois la valeur annuelle moyenne de la part de mandat qui lui revient. • Engagement sur l'honneur
Critères d'aptitude	C1 : Conditions de participation remplies (ou exclusion) C2 : Références suffisantes* (cf doc. D 3.1, chap. 5.1, 5.2 et 5.3) • C2.1 : Le bureau d'architecture, de direction de projet et de direction des travaux devra présenter une référence pour chacun des domaines de compétences suivants 45% : ◦ Planification et direction d'un projet d'une complexité et d'une importance proche ou similaire ; ◦ Direction des travaux d'une complexité et d'une importance proche ou similaire ; ◦ Pilotage d'un groupement pluridisciplinaire de mandataires. • C2.2 : Le bureau d'ingénieurs civils devra présenter une référence dans la planification et réalisation d'un bâtiment d'un projet d'une complexité et affectation proche ou similaire 15% • C2.3 : Chacun des 3 bureaux d'ingénieurs CV +S+ E devra présenter dans la planification et réalisation d'un bâtiment d'un projet d'une complexité et affectation proche ou similaire ; CV 15%, S 10%, E 15% *Les références doivent être de taille comparable à l'objet du marché, avoir été achevées il y a moins de 10 ans, à satisfaction du mandant. *Barème des notes de 0 à 5, toute note inférieure ou égale à 1 entraînera l'exclusion de l'offre. De plus, si la moyenne pondérée des notes est inférieure à 3, l'offre sera également exclue.
Critères d'adjudication / de sélection	C1 : Prix 30% (R1*) C2 : Organisation pour l'exécution du marché 30% (R5, R8, R9*) C3 : Qualité technique de l'offre 15% (R14*) C4 : Organisation de base du concurrent 10% (Q1, Q5*) C5 : Références des membres de l'équipe pluridisciplinaire 15% (Q6*) *selon guide romand sur les marchés publics. *Barème de note de 0 à 5,
Indemnités / prix :	-

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	• Il les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises selon l'art. 22.4 SIA 144 (2022) ainsi que l'art. 15 RLMPVD. • La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée. • Les mandataires préimprimés sont mentionnés et les règles de leur participation du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA(2022)et à l'art. 14 LMP/AIMP(2019) • Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués. • La pondération et la méthode de notation du prix permettent une
------------------------------	---

- appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA(2022).
 - Les délais sont corrects.
 - Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022).
 - Les dispositions relatives aux droits d'auteur et à la confidentialité des documents déposés pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.

Manques de l'appel d'offres

-

Observations de l'OMPr

- L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr se réjouit également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Toutefois, l'OMPr relève que l'adjudication des phases initiales de ce marché ne semble pas respecter les seuils des marchés publics compte tenu de l'ampleur de ce projet.

